

NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET
SYNTHÉTIQUE
DU BUDGET PRIMITIF 2023

COMMUNE D'UZA



L'article 107 de la loi NOTRe est venu compléter l'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales en précisant : « Une note brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre au citoyens d'en saisir les enjeux ».

La présente note répond à cette obligation.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et recettes autorisées et prévues pour l'année 2023. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, antériorité et équilibre. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le Maire est autorisé à effectuer les opérations de dépenses et recettes inscrites au budget, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2023 de la commune d'Uza a été voté le 4 avril 2023 par le Conseil Municipal. Il peut être consulté en mairie sur simple demande.

L'équilibre du budget se présente comme suit :

	RECETTES	DEPENSES
INVESTISSEMENT	190 048.51 €	190 048.51 €
FONCTIONNEMENT	507 354.72 €	507 354.72 €
TOTAL	697 403.23 €	697 403.23 €

I. SECTION FONCTIONNEMENT

La section fonctionnement permet à la commune d'assurer le fonctionnement quotidien de la commune. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Les dépenses de fonctionnement sont essentiellement constituées par :

- les salaires du personnel municipal : 1 secrétaire de mairie titulaire à 80% et un agent technique titulaire à 100%. A cela s'ajoute les indemnités de fonction de 3 élus.
- l'entretien et les charges des bâtiments communaux : église, atelier municipal, mairie et salle des fêtes.
- les achats de matières premières et fournitures
- les prestations de services effectuées (locations diverses de matériel informatique...)
- les subventions versées aux associations : cette année, la commune versera une subvention de 500€ à l'association Les Chats Libres de Côte Landes Nature qui œuvre depuis 2021 pour la stérilisation des chats errants sur la commune.
- les intérêts sur emprunts : pas de budget prévu en 2023, la commune ayant soldé ses emprunts pour la toiture de l'église ainsi que celui de la salle des Bruyères en 2021.

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre :

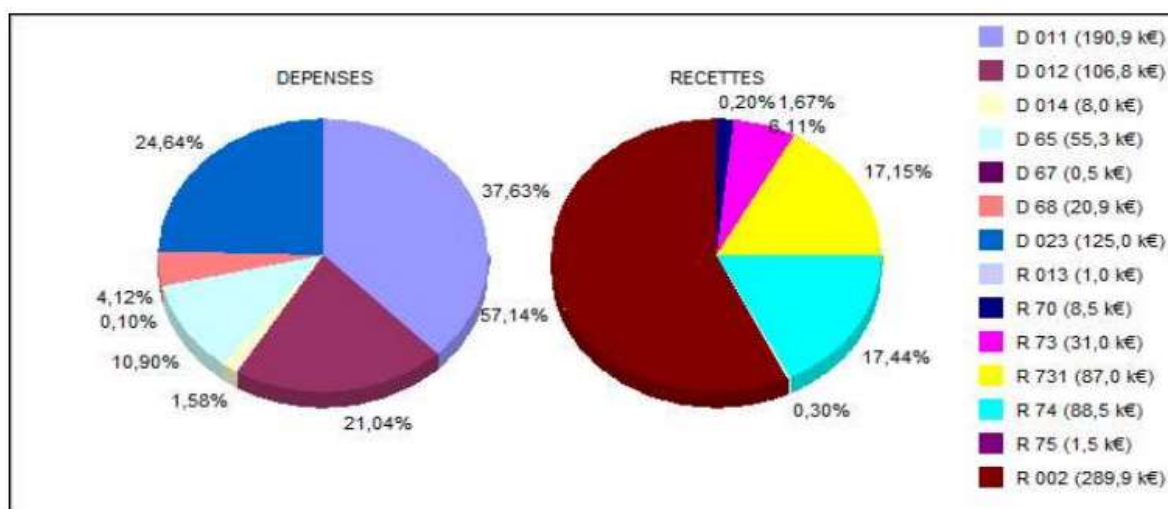
- des prestations fournies par la population : location de la salle des fêtes, achat de concessions
- des dotations versées par l'Etat : dotation globale de fonctionnement, de solidarité rurale, attribution de compensations
- des impôts locaux : depuis 2021, la perception de la taxe d'habitation a été supprimée et remplacée par une part départementale sur la taxe foncière des bâtis.

A partir de 2023, la commune peut à nouveau voter le taux de la taxe d'habitation, qui s'applique désormais aux seules résidences secondaires et aux meublés non affectés à l'habitation principale. La variation du taux par rapport au taux gelé en 2019 ne pourra cependant pas être supérieure à la variation du taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Le Conseil Municipal a souhaité maintenir les taux des impôts locaux par rapport à l'année 2022, ainsi que le taux de taxe d'habitation par rapport à 2019, à savoir :

- Taxe Foncière communale sur les Propriétés bâties : **38.27 %**
Dont Taux départemental TFPB : 16.97 %
- Taxe Foncière sur les Propriétés non bâties : **44.05 %**
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : **16.78%**

Vue d'ensemble par chapitre de fonctionnement en dépense et recette



Dépenses de fonctionnement

Chapitre	Désignation	Montant
011	Charges à caractère général	190 900,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	106 750,00
014	Atténuations de produits	8 000,00
65	Autres charges de gestion courante	55 295,46
67	Charges spécifiques	500,00
68	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et	20 909,26
023	Virement à la section d'investissement	125 000,00
	TOTAL DEPENSES	507 354,72

Recettes de fonctionnement

Chapitre	Désignation	Montant
013	Atténuations de charges	1 000,00
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	8 450,00
73	Impôts et taxes	30 981,00
731	Impositions directes	87 000,00
74	Dotations et participations	88 500,00
75	Autres produits de gestion courante	1 500,00
002	Excédent de fonctionnement reporté	289 923,72
	TOTAL RECETTES	507 354,72

II. SECTION INVESTISSEMENT

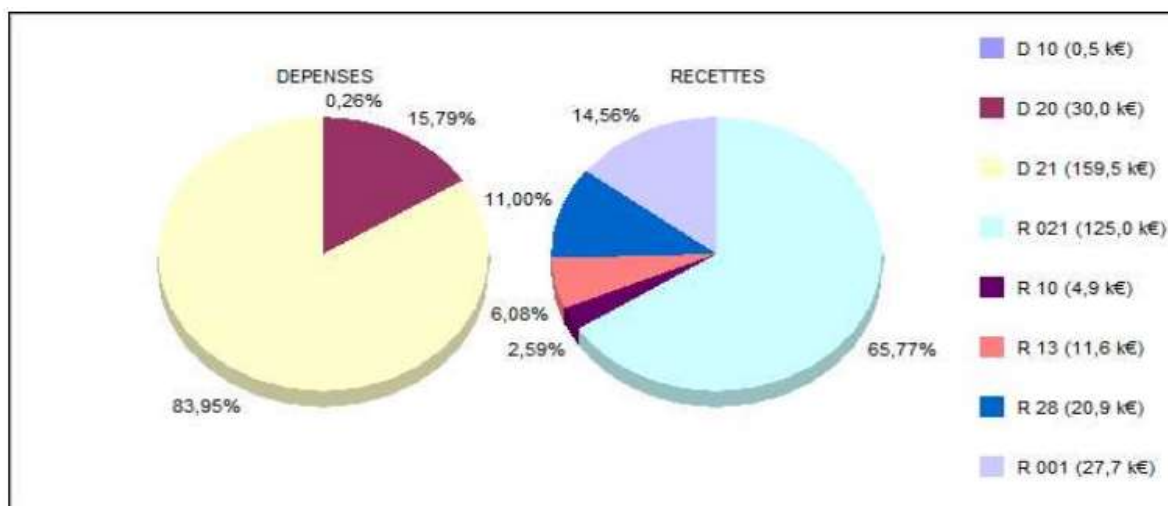
Les dépenses d'investissement de la commune d'Uza sont essentiellement constituées par :

- Les remboursements d'emprunt : plus d'emprunt en cours en 2023.
- Les dépenses directes d'investissement pour 2023:
 - Installation d'un caveau pour matérialiser l'ossuaire du cimetière communal ainsi que la reprise de sépultures en terrain communal : travaux initialement prévus en 2022 mais retard dans l'exécution des travaux par la société en charge
 - Equipements pour les fêtes d'été : achat d'une plancha supplémentaire ainsi qu'une dizaine de tables et bancs.
 - Suite à l'installation de la fibre, la commune prévoit d'équiper la salle des Bruyères d'un video-projecteur, d'une sonorisation, de câblage de connectivité et d'une borne wifi gratuit pour les usagers.
 - En matière de travaux, l'année 2023 sera consacrée à la mise en sécurité de l'église suite à la chute de pierre de façade, à la mise à jour de l'étude globale de l'église et aux diagnostics pour la réhabilitation du logement communal.

Les recettes d'investissement correspondent aux sommes encaissées au titre :

- du FCTVA : récupération de la TVA sur les investissements de l'année 2021
- de la taxe d'aménagement sur les autorisations d'urbanisme délivrées par la commune
- du FEC – Fonds d'Equipement des Communes – versé par le Département

Vue d'ensemble par chapitre d'investissement en dépense et recette



Dépenses d'investissement

Chapitre	Désignation	Montant
10	Dotations, fonds divers et reserves	500,00
20	Immobilisations incorporelles	30 000,00
21	Immobilisations corporelles	159 548,51
	TOTAL DEPENSES	190 048,51

Recettes d'investissement

Chapitre	Désignation	Montant
10	Dotations, fonds divers et reserves	4 914,13
13	Subventions d'investissement reçues	11 554,50
28	Amortissements des immobilisations	20 909,26
001	Excédent d'investissement reporté	27 670,62
021	Virement de la section de fonctionnement	125 000,00
	TOTAL RECETTES	190 048,51